



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-12-02

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date convocation : 3 décembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.
Nombre de membres en exercice 22	<u>Présents</u> : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.
Présents 20	<u>Pouvoirs</u> : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Emmanuelle NITOT à Luc VEYRAT
Votants 22	<u>Secrétaire de séance</u> : Josette VELAY

Objet : AUTORISATION CESSION TERRAIN CONSTITUANT LE LOTISSEMENT LES OEILLETS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE

Par une délibération en date du 22 septembre 2022, la commune a décidé d'acquérir la parcelle appartenant aux consorts Ozil dont une partie constructible a été utilisée afin de créer le lotissement les Œillets.

La parcelle constituant le lotissement les Œillets d'une valeur de 300 000 euros doit être transférée sur le budget annexe du lotissement.

Il convient de procéder aux écritures comptables de régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'autoriser la cession de la parcelle constituant le lotissement les Œillets d'une valeur de 300 000 euros du budget principal M57 vers le budget annexe les Œillets.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Josette VELAY

Le Maire,
Yvon BONZI

